



## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le huit mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué le quatre mars, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien MICHALLET, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 16

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des élus.

Présents : MM. MICHALLET Damien, ALLAROUSSE Nicolas, BALLEFIN Robert, BOUCHÉ Christian, DUMOULIN Chantal, GENILLON André, GOICHOT Guadalupe, GRUOT Mireille, MILLY Roger, ROGEMOND Ludivine, ROGEMOND Maurice, SADIN Christine, SANTORO Stéphanie.

Pouvoir : M DERDERIAN Philippe à Mme SANTORO Stéphanie  
M GAIFFIER Jean-Philippe à M BALLEFIN Robert

Excusé(e)s : Mme CORREIA Alexia

Monsieur Robert BALLEFIN est nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant vérifié, la séance est ouverte à vingt heures trente.

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2019 a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire, Damien MICHALLET, qui, après une présentation détaillée, propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2019 de la commune qui s'équilibre de la manière suivante :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses		Recettes	
Charges générales	848 274.00	Atténuation charges	1 300.00
Charges personnel	675 000.00	Produits des services	1 022 800.00
Autres charges (65 / 014)	377 485.00	Impôts et taxes	2 765 731.00
<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>338 900.00</i>	Dotations et participations	50 000.00
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>2 060 608.00</i>	Recettes exceptionnelles + autres gestion courante	460 436.00
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 300 267.00</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 300 267.00</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses		Recettes	
Immobilisations corporelles + incorporelles	571 000.00	<i>Solde d'exécution 2018 reporté</i>	3 798 935.25
Immobilisations en cours	4 185 982.43	Subventions + dotations	641 800.00
Fonds de concours	43 000.00	<i>Affectation 1068</i>	<i>2 407 739.18</i>
Remboursement caution	2 000.00	<i>Virement de la section de Fonctionnement</i>	<i>2 060 608.00</i>
<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>452 957.85</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>452 957.85</i>
<i>Restes à Réaliser</i>	<i>4 446 000.00</i>	<i>Opérations d'ordre entre section</i>	<i>338 900.00</i>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>9 700 940.28</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>9 700 940.28</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2019.

## VENTE MAISON - LOTISSEMENT « LE CLOS DES PINSONS »

---

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle au Conseil Municipal que la commune a construit une maison individuelle sise « Le Clos des Pinsons » en 2016, cadastrée section C n° 990, sur une surface de terrain de 1000 m<sup>2</sup>.

Elle est composée de :

- Entrée, cuisine, séjour, salon, trois chambres, salle de bain, cellier, dégagement, WC.
- Un garage
- Un terrain

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle que lors du Conseil Municipal du 20 juillet 2018, il a été décidé la vente de cette maison.

Un mandat de vente a été confié à Monsieur LEVASSEUR, de l'Agence Epargne et Patrimoine en date du 31 juillet 2018.

Plusieurs visites ont eu lieu dont un couple avec deux enfants qui ont fait une proposition à concurrence de 340 000 € frais d'agence inclus, payable comptant lors de la signature de l'acte authentique de vente.

Le service des domaines a émis un avis le 25 octobre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **D'autoriser** la vente de la maison d'habitation avec un terrain d'une contenance totale de 1000 m<sup>2</sup>, au prix de 349 900 €, à charge pour la commune de régler à l'agence épargne et patrimoine une commission d'un montant de 11000 € soit un prix net vendeur de 338 900 €,
- **De missionner** l'office notarial de Saint-Quentin-Fallavier pour établir tous les actes notariés,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents et tous actes utiles au bon aboutissement du projet,
- **Demande** que le revenu de cette vente soit affecté à la construction de nouveaux logements plus adaptés aux besoins de la commune au budget 2019.

## ACHAT PARCELLE - SECTION ZP n° 108

---

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal que la propriétaire de la parcelle cadastrée section ZP n° 108 sise au lieu-dit d'Arassieux 69124 COLOMBIER-SAUGNIEU, d'une superficie de 37 821 m<sup>2</sup> souhaite vendre son bien à la commune.

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune souhaite profiter de cette vente pour acquérir du terrain agricole en vue de compensations futures. Cette parcelle est en limite communale.

Une estimation du service des domaines a été délivrée le 19 février 2019.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'achat de ce tènement au prix de 3 € le m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- accepte cette proposition de prix.
- autorise Monsieur le Maire à lancer les démarches pour l'acquisition de ce bien,
- De missionner l'office notarial de Saint-Quentin-Fallavier pour établir tous les actes notariés
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente

## CREATION DE POSTE - ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE

---

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'un agent peut prétendre au grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe et qu'en conséquence il y a lieu de créer ce poste à temps complet.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- La création d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.
- De modifier comme suit le tableau des emplois :

<b>Service ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL</b>					
<b>Emploi</b>	<b>Grade (s) associé (s)</b>	<b>Cat</b>	<b>Ancien effectif</b>	<b>Nouvel effectif</b>	<b>Durée hebdo</b>
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL	2 <sup>ème</sup> classe	C	2	3	TC

- Et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

## **POINT PERSONNEL**

---

### 1. FORMATIONS :

Céline GARCIA est en formation pratique pour le CAP petite enfance pendant 4 semaines du 18 février au 15 mars 2019 ; c'est une formation proposée et mise en place via son employeur Génipluri.

### 2. DEPART DANIEL BOUVIER,

#### - REMPLACEMENT

M. BOUVIER a terminé son activité jeudi 7 mars ; il est en congés jusqu'au 31/03/2019 et officiellement retraité à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

Son remplacement est assuré par M. Maximilien PONZIO, sur un contrat d'intérim jusqu'au 31/03/2019, et sur un CDD ensuite jusqu'au 31/03/2020.

Cela nous permet de lui accorder une vacation pour ses activités de pompier bénévole sur la caserne de la commune.

#### - LOCATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la situation découverte dans le cadre du départ de M. Bouvier :

Un appartement communal situé Montée des Lurons lui a été mis à disposition puis loué, sans aucun lien avec son activité professionnelle ou réelle nécessité liée au service, pendant presque 20 années.

Le montant net perçu depuis le 31 décembre 2018 pour l'occupation de ce logement est de 381 € par mois avec eau et chauffage compris.

Un précédent bail conclu en 2006 et s'étant achevé le 31 décembre 2018 prévoyait outre le loyer, la seule prise en charge par l'occupant des frais de chauffage.

Monsieur le Maire s'interroge ainsi sur les éventuels avantages en nature conférés à Monsieur BOUVIER sur la durée d'occupation du bien et ce :

- Au regard des charges liées au fluides qui n'auraient pas été acquittées par l'occupant sur la durée d'occupation du bien et dont le montant exact reste à déterminer ;
- Au regard du montant net de location au M<sup>2</sup> qui est de 4,32€, au lieu de 7, 20 €, loyer moyen pour les appartements loués, soit une sous-estimation très significative. Pour autant, chacun s'accorde à dire que le loyer afférent à cet appartement peut subir une légère décote au vu de sa situation à proximité des écoles. Mais pas à ce niveau.

Monsieur le Maire s'inquiète de cette situation qu'il trouve injuste au regard de celle des autres locataires de la commune ainsi que celle des autres employés communaux qui ne bénéficient évidemment pas de tels avantages.

Monsieur le Maire se rapprochera d'un conseil pour s'assurer de la bonne compréhension légale et fiscale de cette situation, afin d'étudier les suites à donner à cette situation et notamment les conséquences d'une information des services fiscaux visant à montrer la bonne foi de la municipalité.

Monsieur le Maire fera lecture des conclusions en Conseil Municipal, dès qu'il en aura connaissance.

### 3. ABSENCES PERISCOLAIRE

De gros problèmes d'effectif pour cette rentrée des vacances d'hiver : 3 absentes, dont 2 chez les ATSEM (1 arrêt de travail + une personne en formation). La 3<sup>ème</sup> suite à un accident du travail.

Nous avons pu procéder à une réorganisation grâce à l'appui de Guy ROCCA qui vient toujours en renfort de l'équipe en cas d'absence + un apport ponctuel d'une personne extérieure via Géniphuri.

Et surtout, grâce à une très forte implication de l'équipe qui accepte les changements de postes, de faire des heures complémentaires pour assurer la continuité du service. Un grand merci à l'ensemble des filles de l'équipe

### POINT URBANISME et PLU

#### ✓ Point urbanisme

Monsieur Robert BALLEFIN, Adjoint délégué à l'urbanisme, avec l'assistance de Mme Chantal DUMOULIN, présente les différentes autorisations de droit du sol traitées sur la commune en février 2019.

DOCUMENTS D'URBANISME	OBJET	NOM	ADRESSE des TRAVAUX	DECISION
Permis de construire en cours d'instruction	Appentis	PLAZAT David	Route de Billaudière	en cours
	4 hangars agricoles	SATTLER Marc	Lieu-dit Villonne	en cours
	Maison individuelle	TERRAIN FONCIER	Route des Sorbières	en cours
	Maison individuelle * 2	FOURNIER Sylvain	Impasse Combe Robert	en cours
	Maison individuelle	BURETTE Eric	Route des Sorbières	en cours
permis de construire	Rénovation maison existante	SCI RIVAL	Montée du Roy	08/02/2019
	Rénovation maison existante	SCI RIVAL	Route de la ruelle	08/02/2019
	Maison individuelle	BUTIN Guillaume	Route des Sorbières	08/02/2019
	Garage	MASSIÉ Philippe	Route de la ruelle	11/02/2019
Déclarations préalables	Division terrain en 2 lots	TERRAIN FONCIER	Route des Sorbières	accordée le 09/02/2018
	Piscine	STEIN Mathieu	Impasse de Servérieu	accordée le 09/02/2019
	Fermeture d'une pergola	GIGIER Michèle	Chemin Combe la Saume	accordée le 12/02/2019
	Extension abri de jardin	DA SILVA Adao	Route des Sorbières	accordée le 12/02/2019
	Panneaux photovoltaïques	DURPOIX André	Impasse des Narcisses	accordée le 28/02/2019
Piscine	MOULIN Jean-Marc	Allée des Platanes	accordée le 28/02/2019	

#### ✓ Point PLU

Dates à retenir :

- 22 mars 2019 à 19h réunion publique au Foyer Rural – Montée des Lurons
- 19 avril 2019 arrêt du PLU par le CM

### QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Damien MICHALLET, Maire donne lecture du courrier de la région Auvergnnes-Rhône-Alpes qui accorde à la commune un soutien financier de 30 000 € 00 € pour l'extension et la rénovation de la Mairie.
- Proposition d'honoraires pour l'étude de la faisabilité pour la création d'une salle de danse, théâtre, multiactivités
- Le lot communal de Monsieur Simon GENILLON est attribué à Monsieur André GENILLON.
- Départ à la retraite d'un agent communal, la commune a organisé un pot de départ à la retraite le mardi 05 mars. Elus et personnel communal étaient conviés.
- Réunion publique mercredi 3 avril 2019 à 19h – Projet méthanisation de la CAPI.
- Rencontre avec SUEZ le vendredi 19 avril 2019 à 19h jusqu'à 20h30 en séance privée.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE VENDREDI 19 AVRIL 2019 à 20H30.**

Après l'évocation des questions diverses, la séance est close à 23h15.